



Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales
Pôle de la Stratégie et des Systèmes d'information

Note de service

DGER/SDPFE/2016-393

09/05/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Enquête de recensement relative aux Projets d'Accueil Individualisé (PAI) et aux Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Destinataires d'exécution

DRAAF DAAF SRFD SFD
Etablissements publics et privés d'enseignement agricole sous contrat
Fédérations des établissements privés d'enseignement agricole

Résumé :

Textes de référence :- Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 810-1.

- Code de l'éducation, notamment les articles L.111-1 et L.111-2 modifiés par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des

personnes handicapées.

- Circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 (NOR : MENE0300417C) Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.
- Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leur secteur d'intervention (NOR : MENE0601976A).
- Circulaire DGER/SDPFE/2015-104 du 4 février 2015 (NOR : AGRE1502981C) Plan d'Accompagnement Personnalisé.
- Note de service n° DGER/SDPFE/N2015-886 du 22 octobre 2015 relative aux procédures d'accueil, dans un établissement d'enseignement agricole, des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court en situation de handicap.
- Note de service n° DGER/SDPFE/N2015-905 du 27 octobre 2015 relative aux modalités de mise en œuvre, pour l'année scolaire 2015-2016, du recensement des élèves de l'enseignement agricole en situation de handicap (opération statistique).

1- Éléments de contexte

L'objet de cette enquête porte sur le recensement du nombre de Projets d'Accueil Individualisé (PAI) et de Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP), en formation initiale, dans l'enseignement technique agricole.

Cette consultation concerne les élèves et les apprentis, conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003, citée en référence, qui stipule en introduction que : *"cette circulaire est applicable dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture, les établissements privés sous contrat dans le respect des dispositions de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée."*

Conformément à la circulaire DGER/SDPOFE/2015-104 du 4 février 2015 relative au Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui s'applique aux élèves atteints de troubles des apprentissages, pour l'année scolaire 2015-2016, le recensement est mutualisé mais reste spécifique pour chaque dispositif, le PAI s'appliquant désormais uniquement aux élèves atteints de troubles de la santé (pathologie chronique, allergies...).

2-Les objectifs d'une enquête relative aux PAI et aux PAP dans l'enseignement agricole

Certaines catégories d'élèves et d'apprentis, atteints de troubles des apprentissages (DYS) ou de problèmes médicaux particuliers, bénéficient d'un PAI, d'un PAP et/ou d'un aménagement d'épreuve aux examens (1/3 temps, lecteur scripteur, agrandissement des caractères...). Cette dernière disposition est soumise à l'avis de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) et validée par l'autorité académique.

Afin d'obtenir une cartographie la plus exhaustive possible, la Sous Direction des Politiques de Formation et d'Education (SDPOFE) renouvelle l'enquête de recensement des élèves et apprentis couverts par un PAI, pour cette année scolaire 2015-2016, et intègre également le recensement des élèves et apprentis couverts par un PAP.

L'enquête concerne tous les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), qu'ils soient publics ou privés sous contrat.

3-Modalités pratiques

Cette enquête est complétée par les établissements directement en ligne, via l'outil d'enquête en ligne SPHINX. Les données de l'enquête sont présentées en annexe 1. Des guides d'aide à la saisie sont disponibles sur le module d'enquête.

3-1 Actions et publics concernés

Les enregistrements de l'enquête portent sur les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) et sur les Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Chaque PAI ou PAP doit être saisi. Aucun regroupement de PAI ou de PAP ne peut être effectué. Le public concerné regroupe les élèves et les apprentis.

La saisie de ces 2 recensements peut être effectuée par différents acteurs au sein des établissements ou des centres de formation d'apprentis. Il est de la responsabilité des équipes de direction de veiller à ce que le recensement des PAI soit renseigné par le personnel de santé et que le recensement des PAP soit renseigné par l'équipe pédagogique, en veillant à ne pas générer une double saisie. Le cas échéant, il est également possible pour l'équipe de direction de désigner une personne ressource pour la saisie des 2 recensements.

3-2 Login et mot de passe

La connexion se fait avec le login et le mot de passe qui vous ont été transmis lors du recensement 2014-2015. Ils vous seront également communiqués par mail.

En cas de non réception ou de perte, les établissements et centres doivent se rapprocher de leur correspondant handicap en SRFD qui dispose via l'interface des logins et mots de passe des établissements sous sa responsabilité. Pour les établissements du privé, il est également possible de se rapprocher de la fédération dont ils dépendent pour les obtenir.

En cas de problème et si les précédentes procédures n'ont pas fonctionné, le lien ci-après sera actif pendant les 2 premières semaines (à partir de la date d'ouverture de l'enquête) pour effectuer une demande d'envoi login/mot de passe :

<https://sphinx.educagri.fr/DGER/codesPAI/demande.htm>

Les codes seront envoyés par mail, à la fin de ces deux semaines à ceux qui en auront fait la demande. Le lien ne sera ensuite plus actif. **Nous encourageons vivement les utilisateurs à se connecter rapidement après l'ouverture de l'enquête pour s'assurer de leur connexion**, quand bien même l'enquête serait saisie ou consultée ultérieurement.

3-3 Saisie des données de l'enquête par les établissements ou centres

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

- connexion Internet à l'adresse URL suivante :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/pai_2016/Etab.htm

- saisie du login et du mot de passe,
- saisie des données de l'enquête.

3-4 Services Régionaux de Formation et de Développement et fédérations

L'autorité académique et les fédérations disposent d'un module de suivi permettant la consultation des données saisies ainsi que les identifiants et des mots de passe des centres et organismes de sa région (en cas de perte).

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

- connexion Internet à l'adresse URL suivante:

https://sphinx.educagri.fr/DGER/pai_2016/SRFD.htm

https://sphinx.educagri.fr/DGER/pai_2016/Federation.htm

- saisie du login et du mot de passe qui seront communiqués directement par mail à chaque SRFD et fédération.

3-5 Calendrier

La saisie des informations par les établissements concernés se fera du **19 mai 2016 au 11 juillet 2016**.

3-6 Assistance

Pour toute question relative à l'enquête, privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à :
sandra.zemouli@agriculture.gouv.fr

Pour toute question technique, privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à :
dger.mapat.pssi@educagri.fr

Le Sous directeur des politiques de formation et
d'éducation

Michel LEVEQUE

Enquête PAI / PAP 2016

1. Région

La réponse est obligatoire.

2. Nom de l'établissement

La réponse est obligatoire.

La question n'est pertinente que si Secteur = 'Privé'

3. Nom de l'EPL

La réponse est obligatoire.

La question n'est pertinente que si Secteur = 'Public'

4. Nom du LEGTA/LEGTPA, LPA ou CFA

La réponse est obligatoire.

La question n'est pertinente que si ÉPL = <Réponse effective>

6. Secteur

La réponse est obligatoire.

7. Affiliation

La réponse est obligatoire.

La question n'est pertinente que si Privé = <Réponse effective>

8. L'établissement déclare ne pas avoir de PAI/PAP

☐ 1. OUI

La réponse est obligatoire.

9. Sexe

☐ 1. Garçon ☐ 2. Fille

La réponse est obligatoire.

10. Statut de l'apprenant:

☐ 1. Elève ☐ 2. Apprentis

La réponse est obligatoire.

11. Classe Elèves

- ☐ 1. 4ème EA ☐ 2. 3ème EA
☐ 3. DIMA ☐ 4. CAPA1
☐ 5. CAPA2 ☐ 6. 2nde Pro
☐ 7. 2nde GT ☐ 8. 1ère Bac Pro
☐ 9. 1ère STAV ☐ 10. 1ère S
☐ 11. Term. Bac Pro ☐ 12. Term. Bac S
☐ 13. BTSA1 ☐ 14. BTSA2
☐ 15. CPGE1 ☐ 16. CPGE2
☐ 17. Post-BTS

La réponse est obligatoire.

La question n'est pertinente que si Statut = "Élève"

12. Classe Apprentis

- ☐ 1. CAPA1 ☐ 2. CS1 Niv5
☐ 3. BPA1 Niv5 ☐ 4. CAPA2
☐ 5. CS2 Niv5 ☐ 6. BPA2 Niv5
☐ 7. 2nde Pro ☐ 8. BPI Niv4
☐ 9. CS I Niv4 ☐ 10. 1ère Bac Pro
☐ 11. BP2 Niv4 ☐ 12. CS2 Niv4
☐ 13. Term. Bac Pro ☐ 14. BTSA1
☐ 15. BTSA2 ☐ 16. CS1 Niv3
☐ 17. CS2 Niv3 ☐ 18. Autre

La réponse est obligatoire.

La question n'est pertinente que si Statut = "Apprentis"

13. Si 'Autre', précisez :

La réponse est obligatoire.

14. Quelle est la nature du projet d'accompagnement personnalisé mis en place pour l'élève au sein de l'établissement?

- ☐ 1. PAI ☐ 2. PPRE ☐ 3. PAP ☐ 4. Autre (hors PPS)

Vous pouvez cocher plusieurs cases. La réponse est obligatoire.

15. Si 'Autre (Hors PPS)', précisez :

La réponse est obligatoire.

16. Quelle est la durée du projet ? (En semaine)

La réponse doit être supérieure à

1. La réponse est obligatoire.

17. Quelle est la nature des troubles?

- ☐ 1. Troubles du psychisme
☐ 2. Troubles relationnels/adaptation sociale
☐ 3. Epilepsie
☐ 4. Asthme
☐ 5. Mucoviscidose
☐ 6. Troubles endocriniens
☐ 7. Allergies (Y compris alimentaire)
☐ 8. Les troubles cognitifs spécifiques développementaux
☐ 9. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

18. Si 'Autres', précisez :

19. Trouble du psychisme, choisir parmi ces possibilités. 1::1

- ☐ 1. Dépression
☐ 2. Troubles du comportement
☐ 3. Troubles du comportement alimentaire
☐ 4. Troubles obsessionnels compulsifs
☐ 5. Troubles bipolaires

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La réponse est obligatoire.

La question n'est pertinente que si Nature des troubles = 'Troubles du psychisme'

20. Précisez le trouble du comportement alimentaire:

- ☐ 1. Boulimie ☐ 2. Anorexie

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Troubles_psychisme = "Troubles du comportement alimentaire"

21. Précisez le trouble endocrinien:

- ☐ 1. Diabète ☐ 2. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Nature des troubles = "Troubles endocriniens"

22. Si 'Autres', précisez :

La réponse est obligatoire.

23. Quelles sont les troubles cognitifs spécifiques développementaux?

- ☐ 1. Dyslexie
☐ 2. Dyspraxie
☐ 3. Dyscalculie
☐ 4. Dysorthographe
☐ 5. Dysgraphie
☐ 6. Dysgraphie
☐ 7. Troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Nature des troubles "Les troubles cognitifs spécifiques développementaux"

24. L'élève bénéficie-t-il d'une prise en charge pédagogique?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

25. Veuillez préciser la prise en charge pédagogique:

- ☐ 1. Photocopie des cours
☐ 2. Cours sur des supports électroniques
☐ 3. Adaptation des supports de cours et d'évaluation
☐ 4. Oralisation
☐ 5. Temps supplémentaire pour les épreuves écrites, orales et techniques
☐ 6. Dictée aménagée
☐ 7. Secrétariat
☐ 8. Matériel adapté
☐ 9. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La réponse est obligatoire.

La question n'est pertinente que si Prise en charge pédagogique "Oui"

26. Si 'Autres', précisez :

27. L'élève bénéficie-t-il d'une prise en charge médicale?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

28. Veuillez préciser la prise en charge médicale:

- ☐ 1. Nécessité d'un régime alimentaire
☐ 2. Intervention d'un kinésithérapeute
☐ 3. Intervention d'un personnel soignant
☐ 4. Protocole de soins d'urgence
☐ 5. Traitement médicamenteux
☐ 6. Séance orthophonie
☐ 7. Séance de psychomotricité
☐ 8. orthoptiste
☐ 9. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Prise en charge médicale = "Oui"

29. Si 'Autres', précisez :

La réponse est obligatoire.

30. L'élève bénéficie-t-il d'un aménagement d'examens par la MDPH? (y compris les demandes en cours)

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

31. L'élève bénéficierait-il d'un projet d'accompagnement personnalisé avant son entrée dans l'enseignement agricole?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

32. De quel projet s'agissait-il?

- ☐ 1. PAI ☐ 2. PPRE ☐ 3. PPS
☐ 4. Aménagement aux examens ☐ 5. PAP
☐ 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Projet d'accompagnement antérieur = "Oui"

33. Si 'Autres', précisez :

34. Des bilans ont-ils été fournis par la famille?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

La réponse est obligatoire.